

Ville de  
Sainte-Maxime

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINTE-MAXIME

Direction Finances

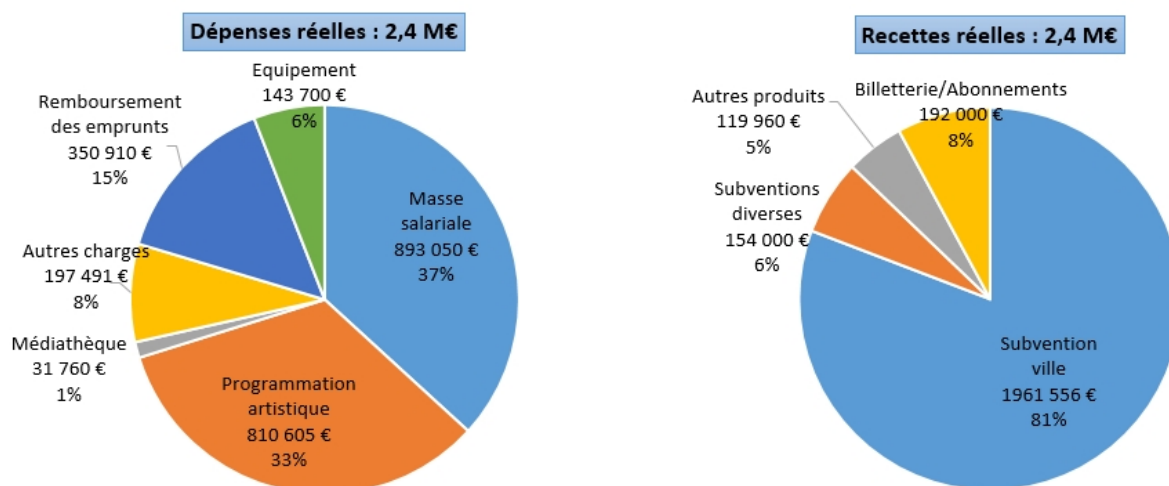
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017

RAPPORT N° 34

BUDGET PRIMITIF 2018  
CARRÉ LEON GAUMONT

Le budget du Carré Léon Gaumont rassemble les activités de spectacles avec sa neuvième saison artistique ainsi que la médiathèque avec ses nouveaux ateliers tournés vers la jeunesse.

Cet exercice 2018 s'équilibre donc à 2,6 M€ avec des opérations réelles réparties comme suit :



Les dépenses de l'établissement sont financées à 80 % par la subvention de la ville. La recherche toujours active de partenaires permet de limiter son évolution :

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BP 2018
Fonctionnement	1 727 164	1 897 385	1 865 284	1 690 774	1 695 774	1 695 774
Investissement	287 332	208 729	233 532	220 482	245 482	265 782
<b>Total</b>	<b>2 014 496</b>	<b>2 106 114</b>	<b>2 098 816</b>	<b>1 911 256</b>	<b>1 941 256</b>	<b>1 961 556</b>
<b>Variation</b>		<b>-1%</b>	<b>5%</b>	<b>0%</b>	<b>-9%</b>	<b>2%</b>

Les autres recettes de la section de fonctionnement totalisent une somme de 460 600 € (+2%) complétée par 18 882 € de recettes d'ordre.

Elles se ventilent principalement en :

- produit de la billetterie : 175 K€
- participation à la programmation culturelle du Conseil Départemental et du Conseil Régional : 115 K€ (+35%)
- redevance des cinémas : 53 K€ (+4%)
- mécénats : 39 K€ (+34%)
- refacturation de salaire au budget principal : 21 K€
- abonnement à la médiathèque : 17 K€
- redevance d'occupation du domaine public de la cafétéria : 17 K€
- locations de salles : 15 K€ (-17%)

Les dépenses sont évaluées à 2 059 816 € et les dotations aux amortissements représentent 115 500 €.

### 1) Les charges générales

Sur les 945 K€ (+6%) que représente ce chapitre, nous pouvons distinguer :

- l'entretien du bâtiment et extérieurs, avec tous les contrats d'entretien (ascenseur, chauffage/climatisation, extincteurs, alarmes, portail..), les consommations d'eau, d'électricité et de gaz pour une somme globale de 165 K€ (-8%) ;
- les frais d'administration (formation des agents, copieur, assurances, affranchissement, fournitures diverses..) avec une somme de 32 K€ ;
- la programmation culturelle pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019 représente l'enveloppe la plus importante avec 716 K€ (+9%). Il s'agit des contrats de cessions et des frais annexes (communication en direction du public, hébergement, restauration...) relatifs aux différentes formes de spectacles telles que le théâtre, la musique, la danse, le cirque et arts visuels...Les salaires des intermittents du spectacle (90 K€) sont quant à eux enregistrés en charges de personnel.
- le fonctionnement de la médiathèque, avec les abonnements aux revues et magazines divers, de la fourniture, la maintenance du logiciel dédié et les différentes animations proposées pour une somme totale de 32 K€ (+9%).

### 2) Les charges de personnel

La prévision salariale de 988 K€ (+5%) tient compte du personnel permanent, avec une estimation de 893 K€ pour 19,5 ETP. L'enveloppe affectée aux intermittents du spectacle nécessaires à la mise en œuvre des différentes représentations s'élève à 90 K€.

### 3) Les charges financières

La prévision budgétaire sur ce poste est en recul de 28% par rapport à 2017 avec 127 K€ mais nous devons rester vigilants sur les variations des taux d'intérêts qui sont annoncés à la hausse courant de l'année.

Les recettes de la section d'investissement, en dehors de la subvention de la ville, à 5 300 € et 115 500 € de recettes d'ordre.

Il s'agit du Fonds de Compensation de la TVA calculé sur les dépenses de la médiathèque uniquement puisque les autres activités sont en TVA directe.

Les dépenses de cette section s'élèvent à 367 700 € complétées par 18 882 € de dépenses d'ordre.

Il s'agit principalement :

- du remboursement en capital des deux prêts en cours (224 K€) ramenant ainsi le capital restant dû fin 2018 à 4,4 M€ ;
- de travaux (59 K€) avec notamment la gestion des accès du bâtiment ;
- d'études pour remédier d'une part, à la problématique du stockage du matériel scénique et d'autre part, améliorer la circulation dans le bâtiment ;
- de matériels scéniques (30 K€) ;
- de fonds documentaires pour la médiathèque (23 K€) ;
- de matériel et mobilier de rangement (7 K€) ;

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2018 du Carré Léon Gaumont qui s'équilibre à 2 175 316 € en section de fonctionnement et à 386 582 € en section d'investissement.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adopter la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière ;

Vu le débat d'orientation budgétaire 2018 présenté en séance du 23 novembre 2017 ;

Vu le budget primitif 2018 annexé à la présente délibération ;

Vu le Conseil d'exploitation de la régie du Carré Léon Gaumont en date du 6 décembre 2017 ;

Vu la commission des finances et administration générale en date du 6 décembre 2017 ;

Considérant le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 1 695 774 € en section de fonctionnement et de 265 782 € en section d'investissement ;

Considérant la programmation culturelle pour la saison 2017-2018 et la tarification en vigueur ;

Considérant la mise à disposition par la régie du Carré Léon Gaumont de 0,30 ETP à la ville, et qu'à ce titre, la régie facturera les charges salariales dont le montant est estimé à 20 860 € annuel ;

Considérant les besoins financiers de la régie ;

Où l'exposé qui précède,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de voter, chapitre par chapitre, les propositions du budget primitif 2018 du Carré Léon Gaumont, dont le détail est repris ci-dessous :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Montant</b>
<b>Dépenses</b>	<b>2 175 316,00</b>
011 - Charges à caractère général	944 851,00
012 - Frais de personnel et charges assimilées	988 050,00
65 - Autres charges de gestion courante	5,00
66 - Charges financières	126 910,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	115 500,00
<b>Recettes</b>	<b>2 175 316,00</b>
70 - Produits des services, du domaine et ventes	229 660,00
74 - Dotations et participations	1 849 774,00
75 - Autres produits de gestion courante	77 000,00
042 - Opérations d'ordre entre sections	18 882,00
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Montant</b>
<b>Dépenses</b>	<b>386 582,00</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	224 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	25 000,00
21 - Immobilisations corporelles	59 500,00
23 - Immobilisations en cours	59 200,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	18 882,00
<b>Recettes</b>	<b>386 582,00</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 300,00
13 - Subventions d'investissement	265 782,00
040 - Opérations d'ordre entre sections	115 500,00

- d'autoriser le budget général à verser des avances de trésorerie à la régie en cas d'insuffisance ;
- de dire que le remboursement de ces avances devra intervenir au plus tard le 31 décembre de l'année ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.